

## Compte rendu

---

Ouvrage recensé :

Carolle Simard : *L'administration contre les femmes*, Montréal, Boréal Express, 1983, 168 p.

par James Iain Gow

*Politique*, n° 5, 1984, p. 136-140.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/040451ar>

DOI: 10.7202/040451ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

**Carolle Simard: *L'administration contre les femmes*, Montréal, Boréal Express, 1983, 168 p.**

L'administration en question est celle du gouvernement canadien. Dans ce livre Carolle Simard met à jour les appréciations faites par les études de Judek (1968) et d'Archibald (1969) sur la situation des femmes dans la fonction publique. Plus important,

par une analyse détaillée des données portant sur les années 1975-1979, elle tente une première évaluation des mesures égalitaristes introduites par le gouvernement fédéral en 1975.

L'auteure structure son étude autour de quatre hypothèses. Premièrement, les changements législatifs peuvent dissimuler des rapports très différents que ceux qu'ils décrètent par exemple, malgré leur accès à la fonction publique en nombre plus élevé, les femmes sont victimes d'un décalage entre leur importance numérique et les niveaux de responsabilité qu'elles atteignent. Deuxièmement, cette situation existe parce que tous n'adhèrent pas aux valeurs inscrites dans les textes; les lois ont changé, mais les pratiques discriminatoires demeurent. Troisièmement, ces pratiques se retrouvent, et s'amplifient parfois, au sein du syndicalisme, de sorte que les revendications des femmes sont trop souvent ignorées. Enfin, exception faite de certains progrès réalisés au niveau des emplois de haute direction, les mesures égalitaristes ont peu d'effets, tant la séparation entre les emplois masculins et féminins est étanche.

La démonstration la plus importante et la plus complète apportée par ce livre concerne en effet, l'existence de deux structures d'emploi, les uns masculins, les autres féminins. Si le pourcentage des femmes dans la fonction publique fédérale est passé de 27 à 35% entre 1967 et 1979, 80% de ces femmes se trouvent dans des emplois de bureau ou de soutien administratif. Parmi les catégories scientifiques et techniques, les femmes ne sont majoritaires que dans les métiers traditionnellement féminins: bibliothéconomie, enseignement, ergothérapie et physiothérapie, sciences domestiques et infirmières. Leurs emplois sont moins bien rémunérés et les échelles de salaires sont moins étendues que pour les métiers masculins.

L'auteure examine attentivement la règle du mérite, car celle-ci est à la fois une justification des pratiques passées et un empêchement au changement. Elle fait remarquer que la règle a

pu être écartée dans le passé dans le cas d'un groupe que l'on voulait favoriser, les anciens combattants. Sans en faire une analyse très poussée, elle défend l'idée que: «Les valeurs sur lesquelles repose l'accomplissement des charges publiques; spécialisation, autorité, compétence sont celles de la classe bourgeoise patriarcale qui a su orienter et maintenir la division sexuelle des tâches et des fonctions que l'on retrouve dans la famille: occupations domestiques et soin des enfants pour les femmes, travail rémunéré et participation à la vie sociale et politique pour les hommes» (41-42).

Sur la base des données présentées par l'auteure, il est difficile de partager sans réserve sa thèse centrale et l'implication du titre de son ouvrage. D'une part, il y a eu amélioration non seulement dans le cas de l'accès aux emplois supérieurs, mais aussi dans la sélection de femmes pour le programme CAP (cours et affectations de perfectionnement). Également, il y a un groupe d'emplois scientifiques et spécialisés où les femmes sont présentes dans des proportions d'au moins 25%: gestion du personnel, information gouvernementale, administration, traduction, mathématiques et recherches historiques. S'il y a peu de femmes présentes dans les emplois à caractère scientifique et technique, ou dans le domaine de l'économie est-ce attribuable aux pratiques discriminatoires ou au nombre de diplômées des disciplines pertinentes sur le marché du travail?

Plusieurs facteurs qui expliquent les problèmes de femmes fonctionnaires ne sont pas du ressort de l'administration. Les responsabilités familiales sont plus lourdes dans le cas des femmes, expliquant plus souvent que dans le cas des hommes, les démissions ou les déplacements. Également, si les syndicats des fonctionnaires, même ceux où les femmes sont majoritaires ne font pas plus de cas des besoins de leurs membres féminins, ce n'est pas à l'administration qu'il faut en attribuer la responsabilité. Sans doute leurs responsabilités familiales empêchent les femmes de postuler

plus souvent les postes de direction au sein des syndicats et des mouvements politiques. Mais alors, il serait plus juste de dire: les hommes contre les femmes au foyer, à l'université, au bureau et au sein du syndicat.

Ce livre permet, cependant, d'identifier les endroits où se pratique la discrimination contre les femmes: au sein des jurys de sélection et de promotion, et lors de l'évaluation des tâches et, de la notation de l'employé et de la détermination de la nature permanente ou temporaire des emplois (les femmes étant majoritaires dans la catégorie des emplois à durée fixe). Or si, dans l'ensemble, les progrès ont été lents et très limités, il y a raison de croire qu'ils sont menacés par la crise financière de l'État et les compressions budgétaires, car l'ancienneté et la permanence protègent davantage les hommes que les femmes. Dans ces conditions, il est difficile de concevoir des progrès futurs, si le gouvernement persiste dans des politiques qui ne sont ni contraignantes pour les ministères et organismes, ni soutenues par des fonds destinés spécifiquement à ces fins.

L'ouvrage de Carolle Simard intéressera un public considérable, car il offre un examen complet et détaillé d'une question très actuelle sur laquelle, curieusement, il y a peu d'écrits sérieux. La méthodologie est rigoureuse et les données sont abondantes et originales, notamment dans les chapitres sur le syndicalisme et le cloisonnement des emplois masculins et féminins. Certains éléments comparatifs sont introduits, notamment sur les politiques égalitaristes aux États-Unis, mais il n'y a pas d'analyse comparée comme telle. Il y a, par exemple, un tableau comparatif très utile des législations des provinces canadiennes sur la situation des salariées (86-87). Il n'est pas question cependant, des mesures touchant les fonctions publiques provinciales, à l'exception du cas québécois, qui est abordé dans la conclusion du volume. Les quelques références au cas français sont à titre d'exemple seulement.

C'est donc un livre utile, qui plairait à de nombreux lecteurs et lectrices, si son message n'était pas aussi sombre. Mais, on ne demande pas aux chercheurs de plaire, on leur demande d'être lucides et honnêtes, ce que fait Carolle Simard dans cette importante étude.

James Iain Gow  
Université de Montréal